SIVOS de la Forêt
1 rue de la Cure
21 700 Argilly
03 80 62 50 01
mairie.argilly@orange.fr

Demande d'inscription au pôle scolaire d'Argilly

Année 2024-2025

Argilly/Gerland / Villy-le-Moutier / St-Nicolas-les-Cîteaux

L'inscription de votre enfant

Les enfants âgés de 3 ans révolus le 31 décembre 2024 habitant Argilly, Gerland, Villy-le-Moutier et Saint-Nicolas-les-Cîteaux doivent être inscrits à l'école.

Où s'inscrire et comment ?

L'inscription en école maternelle ou en école élémentaire relève de la compétence du Président du SIVOS qui donne délégation au maire des communes concernées.

Les inscriptions se font en deux étapes

1) Inscription administrative : à la mairie de votre commune : du 2 au 30 avril 2024

Seuls les élèves fréquentant le pôle scolaire de la forêt pour la 1ère fois sont concernés.

Le dossier ci-joint page 2 est à remettre dûment complété et signé accompagné des photocopies des documents demandés page 3.

Un certificat d'inscription est alors émis par la mairie qui le transmet informatiquement au pôle scolaire ainsi que la totalité des documents fournis.

2) Admission pédagogique à l'école :

Les dossiers sont contrôlés et validés par madame la directrice.

Les familles qui le souhaitent peuvent prendre contact avec madame la directrice du pôle par mail à l'adresse pole-de-la-foret-argilly@ac-dijon.fr **ou** 0212134F@ac-dijon.fr

Les nouvelles familles sont conviées à une porte ouverte qui aura lieu le vendredi 17 mai 2024 de 16h30 à 18h30, afin de rencontrer madame la directrice, l'enseignante de PS et de visiter les locaux.

Courrier d'accompagnement de madame Chenot-Ducoeur, directrice du pôle scolaire de la forêt en page 5.

Sivos de la Forêt
1 rue de la Cure
21 700 Argilly
03 80 62 50 01

Argilly/Gerland / Villy le Moutier / St Nicolas les Cîteaux

Inscription scolaire

Année 2024-2025

Dossier de demande

Renseignement d'état civil de l'enfant

NOM ..... PRENOM..... F / M

Né(e) le..... à ..... Nationalité(s).....

ADRESSE.....

Arrêt de bus (situation) .....

Responsable légal 1 :

Nom, prénom ..... Nom marital .....

Adresse ..... Nationalité(s).....

Profession .....Employeur.....

Tel : portable ou fixe ..... Travail .....

Mail.....

Responsable légal 2 :

Nom, prénom ..... Nom marital.....

Adresse .....Nationalité(s) .....

Profession .....Employeur.....

Tel : Portable ou fixe..... Travail .....

Mail.....

Frères et Sœurs

Nom.....Prénom ..... Etablissement scolaire/classe.....

Nom.....Prénom ..... Etablissement scolaire/classe.....

Nom.....Prénom ..... Etablissement scolaire/classe.....

Signature du responsable légal 1 **Signature du responsable légal 2**

Liste des documents à fournir à la Mairie avec le dossier d'inscription au pôle scolaire

Toutes les copies de ces pièces justificatives sont à fournir en complément du dossier d'inscription ci-joint page 2, dûment rempli et signé, à la mairie de votre commune.

- **Livret de famille** ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ;

- **Carnet de santé à la page des vaccins** diphtérie, tétanos et poliomyélite ; pour les enfants nés après le 1er janvier 2018, 11 vaccins sont obligatoires : vaccinations contre la coqueluche, les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, l'hépatite B, les infections à pneumocoque, les infections invasives à méningocoque de sérogroupe C, la rougeole, les oreillons et la rubéole en plus des vaccins diphtérie, tétanos et poliomyélite ;

- **Pièce d'identité** d'un des responsables légaux ; le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement) ;

- **Justificatif de domicile** récent moins de 3 mois, (attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété) ;

- Pour les enfants ayant déjà été scolarisés**,** joindre le **certificat de radiation de l'école** précédemment fréquentée ;

- Pour les parents séparés ou divorcés joindre le **jugement du tribunal ;**

- **Pour les demandes de dérogations,** joindre un courrier motivé et la copie des justificatifs attestant de la situation ;

- **Pour les personnes hébergées,** ajouter les documents suivants :

  . l'attestation d'hébergement sur l'honneur remplie par l'hébergeur (cf modèle page 4),

  . la photocopie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeur,

  . le justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeur.

Sivos de la Forêt
1 rue de la Cure
21 700 Argilly
03 80 62 50 01
mairie.argilly@orange.fr

Inscription scolaire

Année 2024-2025

Attestation d'hébergement sur l'honneur

Argilly/Gerland / Villy le Moutier / St Nicolas les Cîteaux

A remplir uniquement si la famille est hébergée par une tierce personne :

Je soussigné(e) M. /Mme (1) : .....

atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

Adresse..... Commune.....

(Joindre impérativement un justificatif de domicile de moins de 3 mois)

M. /Mme (2) : .....

et son/ses enfants (3) : .....

.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit :

A : **le :**

Signature de l'hébergeant (1) : **Signature de l'hébergé (2) :**

(1) précisez prénom et nom de l'hébergeant

(2) précisez prénom et nom du responsable légal hébergé

(3) précisez prénoms et noms du /des enfant(s)

Pôle scolaire de la Forêt, à ARGILLY (information de mars 2024)

INSCRIPTIONS pour l'année scolaire 2024-2025

● Les parents des élèves ayant fréquenté **le pôle scolaire de la Forêt en 2023-2024 n'ont aucune démarche à faire**. **Leur enfant sera réinscrit automatiquement.**

● Le pôle scolaire fonctionnera avec 6 classes de la PS* au CM2. La répartition des classes sera affichée le jour de la pré-rentrée, soit le vendredi 30 août 2024.
*PS : petite section de maternelle, enfants qui ont ou auront 3 ans au 31.12.2024

● L'inscription des **nouveaux élèves, n'ayant pas fréquenté le pôle scolaire de la Forêt d'Argilly en 2023-2024,** se fait dans un premier temps **à la mairie de leur domicile**,
du mardi 2 avril au mardi 30 avril 2024. Un dossier d'inscription est à retirer en mairie →

mairie d'Argilly : mairie @argilly.fr
mairie de Gerland : mairie.gerland@orange.fr
mairie de St Nicolas les Citeaux : mairie-de-saint-nicolas-les-citeaux@wanadoo.fr
mairie de Villy le Moutier : mairie.villylemoutier@orange.fr

Les mairies me transmettront ensuite le dossier avec les pièces nécessaires pour l'admission à l'école que vous voudrez bien compléter si besoin :

- le certificat d'inscription délivré par la mairie/le SIVOS,
- un certificat de radiation (pour les enfants ayant déjà été scolarisés ; à demander au directeur/à la directrice de l'école fréquentée en 2023-2024),
- une photocopie de carnet de santé, page des 11 vaccins obligatoires (ou scan format **pdf** uniquement) pour les enfants nés après le 1er janvier 2018 ou vaccin anti-DTPolio pour les autres ou un certificat de contre-indication à la vaccination,
- une photocopie du livret de famille, pages des parents et de tous les enfants (ou scan format **pdf** uniquement),
- pour les parents séparés ou divorcés, une copie du jugement du tribunal.
- votre adresse précise, votre numéro de téléphone et votre adresse mail.

L'inscription ne sera effective qu'avec **tous** ces documents.

Une porte ouverte est organisée pour les nouvelles familles, vendredi 17 mai 2024, de 16h30 à 18h30. Vous pourrez me rencontrer, rencontrer madame GAGNARD, l'enseignante des futurs élèves de petite section (PS) et visiter l'école.

Lydie CHENOT-DUCOEUR, Directrice du pôle scolaire de la Forêt